

**Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône**

Division des Personnels

Bureau académique des
Personnels de
l'enseignement privé 1^{er}
degré – DP 5

Le Chef de Bureau

Renée Nolfo

Référence

Erratum congé formation

Téléphone

04 91 99 67 76

Fax

04 91 99 67 81

Mél.

ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard

Charles Nédélec

13231 Marseille

Cedex 1

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs, les Directeurs
Des écoles maternelles et élémentaires
Privées sous contrat avec l'Etat

Marseille, le 3 février 2009

ERRATUM

OBJET : Circulaire relative au Congé de formation professionnelle des maîtres des établissements privé du 1^{er} degré – année scolaire 2009/2010

Réf : décret 2007-1470 du 15/10/2007

Une information erronée s'est glissée dans la circulaire concernant la demande de Congé de formation publiée sur le site internet de l'Inspection académique des Bouches-du-Rhône en octobre dernier.

En effet, le décret cité en référence a réformé la législation existante en supprimant l'agrément de l'organisme de formation.

Le paragraphe s'y rapportant dans le chapitre 4 « Calendrier » de la circulaire est par conséquent à annuler.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion à cette information.

Pour l'Inspecteur d'Académie
Le Secrétaire Général

Signé

Michel RICARD